

Modifications

Loi 3

LOI 4
Equipement des joueurs

Loi 5

Loi 8

Coup d'envoi et reprise du jeu

LOi 9

Ballon en jeu et hors du jeu

Loi 10

Loi 12

Fautes et Incorrections

Loi 13

Loi 14 Penalty

Loi 15 Rentrée de touche

Loi 16

Coup de pied de but



Modifications

Loi 3

Loi 3 - Un joueur qui doit être remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve.

Si le joueur est à proximité de la ligne médiane, il pourra sortir par cet endroit s'il le fait rapidement et immédiatement

Le joueur ne devra pas rester autour du terrain mais regagner rapidement sa surface technique (bancs de touche) ou les vestiaires.

Pour les cas de joueur blessé, l'arbitre demandera au joueur de sortir également par le point le plus proche où il se trouve.

L'arbitre décomptera toujours 30 secondes pour chaque remplacement.





Modifications

Loi 4

Loi 4 - Les maillots de corps (sous-maillots) peuvent comprendre plusieurs couleurs ou un motif mais uniquement s'ils reprennent exactement celles des manches du maillot ou une seule couleur s'il reprend la couleur principale de la manche.

Exemple : couleur de la manche «Rouge = Sous-maillot «Rouge»

Exemple : couleur de la manche rayée «Rouge/ Bleu/ Rouge = Sous-maillot «Rouge/Bleu/Rouge» ou couleur dominante «Rouge»

Exemple : couleur de la manche «Rouge» avec un liseré blanc à l'extrémité de la manche = Sous-maillot «Rouge»

Les joueurs de la même équipe devront porter le même maillot de corps



Modifications

Loi 5

Loi 5 - Les arbitres pourront dorénavant adresser un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite.

Si l'arbitre ne peut identifier la personne fautive, l'entraîneur principal recevra la sanction disciplinaire.





Modifications

Loi 5

Loi 5 - Si l'arbitre accorde un penalty à un joueur qui se blesse <u>(sans avoir averti ou exclu le joueur fautif)</u> et qui a besoin de soins sur le terrain, celui-ci pourra rester sur le terrain uniquement s'il est désigné comme tireur du penalty.

Dans le cas contraire, il devra quitter le terrain pour la poursuite des soins.



Modifications

Loi 8

Loi 8 - L'équipe qui remporte le tirage au sort au début d'une rencontre peut choisir le côté du terrain ou d'effectuer le coup d'envoi.

Si l'équipe qui remporte le tirage au sort choisit d'engager, l'autre équipe choisira donc le camp dans lequel elle veut débuter.





Modifications

Loi 8

Loi 8 - Lorsque l'arbitre aura arrêté le jeu et qu'il devra le reprendre par une balle à terre (appelé «entre-deux»), il rendra le ballon à un seul joueur appartenant à l'équipe qui avait le ballon avant l'arrêt du jeu.

Tous les autres joueurs (partenaires compris) devront se tenir à **au moins 4 mètres** de la balle à terre.

La balle à terre se jouera à l'endroit où le dernier joueur a touché le ballon **SAUF** si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment de l'arrêt. Dans ce cas, le ballon sera rendu au gardien de but.





Modifications

Loi 9

Loi 9 - Dès l'instant où l'arbitre aura touché le ballon, il devra arrêter le jeu pour 3 raisons :

- si une équipe entame une attaque prometteuse
- si le ballon est récupéré par l'équipe adverse
- si le ballon entre directement dans le but

Le jeu reprendra par une balle à terre selon les mêmes conditions que précédemment





Modifications

Loi 10

Loi 10 - Un but ne peut pas être accordé si un GB lance <u>directement</u> le ballon de la main dans le but adverse.

Le jeu reprendra par un coup de pied de but («6 mètres).

Le but sera accordé si celui-ci envoie directement de la main le ballon dans son propre but.